

PROJET RENTRÉE SEPTEMBRE 2021

Ouverture au Lycée des Métiers
François Camel de Saint-Girons d'une

MENTION COMPLÉMENTAIRE ANIMATION GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF

Dominante Activités Physiques pour Tous

MC AG2S

L'ESSOR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUS

Le développement du secteur des activités physiques ou sportives pour tous, des activités gymniques de la force et de la forme, des sports collectifs, des activités aquatiques est perceptible en France depuis de nombreuses années. Le besoin de professionnalisation des intervenants est donc primordial.

Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi.

Il apparaît nécessaire de mettre en place sur notre territoire, un dispositif de qualification adapté aux besoins réels du marché de l'emploi.

Un diplôme professionnalisant

La mention complémentaire (MC AG2S) Animation-gestion de projets dans le secteur sportif est un diplôme professionnalisant et intermédiaire entre un baccalauréat professionnel et un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

De niveau 4, elle prépare à la conduite de projets sportifs (animation, compétition) et plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.



LYCÉE DES MÉTIERS
FRANÇOIS CAMEL
RESTAURATION - SERVICES À LA PERSONNE



ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation proposée en
apprentissage.

Durée de la formation : 1 an
dont 400 h en centre de
formation.

Contexte professionnel et domaine de pratique

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales.

Le titulaire de la mention complémentaire est amené à travailler dans des emplois portant sur l'animation d'activités dans des structures de tout type, l'administration et la gestion de projets ou d'organisation relatifs au secteur économique du sport. Il peut exercer au sein de collectivités, dans des associations ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire.

Les apprentis apprendront à découvrir l'environnement métier, à prendre en compte les spécificités des publics et des structures d'exercice, les contextes économique, juridique et sportif. Ils construiront des compétences dans l'élaboration de projets d'animation et d'aide à la mise en œuvre pédagogique.

Les titulaires de la mention complémentaire AG2S valident les deux premières unités capitalisables du BPJEPS.



L'APPRENTISSAGE, DES AVANTAGES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ATTRACTIFS

L'embauche en contrat d'apprentissage ouvre droit à diverses aides, mais aussi à des allègements administratifs et financiers :

- **Des charges salariales réduites** : le salaire est calculé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel (SMC) selon l'âge de l'apprenti, l'ancienneté du contrat et le niveau de diplôme préparé. L'entreprise est aussi exonérée de cotisations et de contributions sociales.

- **L'apprenti est exclu du décompte de l'effectif** : l'embauche d'un apprenti n'a pas d'incidence sur le calcul des seuils d'effectifs de l'entreprise (sauf pour le risque Accident du travail/maladie professionnelle).

- **La formation et des formalités sont gratuites** : l'entreprise ne prend en charge aucun coût pédagogique, ni de coût d'enregistrement du contrat d'apprentissage.

Des exemples de projets pouvant être menés :

- Réalisation d'un site Internet recensant les différentes compétitions ou manifestations sportives.
- Réalisation d'une gazette du club avec recherche de sponsors
- Participation à l'organisation d'un championnat UNSS ou d'une manifestation sportive.